

PROCES VERBAL DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 18 JANVIER 2023 A 20 HEURES

Date de la convocation : 10 Janvier 2023

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTET Jérémie, M. MAYERE Philippe Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine, Adjoint ; Mme CHATTON Gwendoline, M GAGLILOLO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa, M TROTET Maxime, Mme MATHIEU Nicole ; Conseillers municipaux

Absents avec pouvoir donné : Mme FORISSIER Marilyne pouvoir à Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie pouvoir à M MAYERE Philippe, Mme VILLARD Sylvie pouvoir à Mme MATHIEU Nicole.

Secrétaire de séance : Mme Gwendoline CHATTON

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022

N'appelant pas d'observation ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité de ses membres.

Travaux

Aménagement chemin piétonnier : Monsieur le Maire donne lecture des 2 devis reçus. Les offres sont : Chambon Paysage pour 20 003.04 € TTC et BAROU Didier pour un montant de 23 010.00 € TTC. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres choisit la société Chambon Paysage pour un montant TTC de 20 003.04 € **(D1-2023-01-18)**

Etude pour le passage en leds des luminaires de la commune, Monsieur le Maire expose au conseil Municipal l'offre reçu du SIEL : Coût 121 357.95 € coût pour la commune 54 611.08 € - Economie 2 303.64 + 3 656.72€/ans, soit une rentabilité en 14 ans environs. Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide de ne pas donner suite à cette proposition **(D2-2023-01-18)**

Curage bassins stations épurations : Monsieur le Maire donne lecture des devis pour ces travaux : Entreprise CHAMBON PAYSAGE : 6 240.00 TTC et Entreprise GRANGE 2T : 4 620TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres décide de confier ces travaux à l'entreprise GRANGE 2T pour un montant TTC de 4 620 €. **(D3-2023-01-18)**

Travaux élagage Monsieur le Maire donne lecture du devis pour travaux d'élagage de l'entreprise PASSION NATURE DU FOREZ : 1 788.00 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres décide de confier ces travaux à l'entreprise PASSION NATURE DU FOREZ pour un montant TTC de 1 788 € **(D4-2023-01-18)**

Voirie : Monsieur le Maire explique avoir reçu Monsieur VERNET de Villeneuve pour un problème de voirie suite à goudronnage de la route – il demande la création d'une cuvette avec trottoir pour éviter l'évacuation des eaux chez ces locataires.. Après en avoir discuté le conseil municipal rejette cette demande.

Ecole

Info pré-inscription rentrée scolaire 2023/2024 : les familles concernées se sont présentées en mairie et rendez vous est pris avec la Directrice pour les inscriptions finales en juin.

Bibliothèque Monsieur le Maire passe la parole à Madame SINTES Marie Christine qui gère la bibliothèque. Les horaires d'ouverture sont le 1^{er} vendredi de 16h30 à 18h15 et le 1^{er} samedi du mois de 10 h à 11h30

Règlement plan d'eau

- a. Nomination nouvellesous régisseur VIOLAINE pour la vente des cartes de pêche dans son commerce, après validation par la TP et en remplacement de Passion Pêche de Veauche qui a fermé.(**D5-2023-01-18**)
- b. Demande d'autorisation d'accès au plan d'eau par Feurs TRIATHLON – rejet par le conseil municipal.
- c. Lecture du nouveau règlement du plan d'eau et des conditions de pêche – Pour info tarif inchangé cette année.(**D6-2023-01-18**)
- d. Demande de tarifs cartes annuelles pour 13 membres du Club Carpe 23 € pour 1 carte annuelle. Après délibération par 13 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal valide à titre exceptionnelle cette demande. (**D7-2023-01-18**)

Adhésion contrat protection juridique– ADHESION CONTRAT PROTECTION JURIDIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'AMF, suite à une renégociation de contrat, à changer de prestataire pour PROTECTION JURIDIQUE pour un coût de 2.20 € par élus et agent de la collectivité pour Protection Juridique chez GROUPAMA soit pour Chambéon $11 \times 2.20 = 24.20$ € / an. Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal valide cette adhésion (**D8-2023-01-18**)

Voirie Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les horaires pour extinctions des lumières de 21 heures 30 à 6 heures et la nuit du samedi au dimanche e 23 h à 6 heures. Approbation à l'unanimité du conseil municipal (**D9-2023-01-18**)

Annulation délibération reversement taxe aménagement à CCFE Suite à nouvelles directives il faut que le conseil annule la délibération prise en septembre 2022, instaurant le reversement de 1% des TAEM à la CCFE Cette obligation étant abolie par l'Etat pour le moment . Approbation du conseil municipal à l'unanimité de ses membres (**D10-2023-01-18**)

SDA – demande subvention département : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Département pour le SDA. Approbation à l'unanimité de ses membres. (**D11-2023-01-18**)

Au chapitre des questions diverses

Le conseil prend note :

Réunion CCID le 16 février 2023 en mairie

Dépôt du permis de construire pour le local technique le 17 janvier 2023. Il a fallu passer par un architecte pour les plans.

Grève du 19 janvier au sein de l'école. Un service pour l'accueil des élèves des 2 enseignantes gréviste est en place.

Les défibrillateurs sont en place, une formation sur site par la société a été faite le mercredi 11 janvier en mairie.

Point sur l'avancé du SDALa date limite de remise des offres est fixée au 15 février 2023 à 12h. La Commission d'Analyse des Offres (CAO) interviendra la semaine 11 (du 13 au 17 mars) pour une validation en Conseil Communautaire du 29 mars 2023.

Plus personne ne sollicitant la parole la séance est levée à 23 heures

La Secrétaire
Gwendoline CHATTON

Le Maire
Patrick MATHIEU